

**Décisions et Avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 18 novembre 2020**

- **Examen des propositions d'épreuve en présentiel.**

La Commission approuve les demandes d'épreuve en présentiel du Carré International.

La Commission refuse les demandes d'épreuve en présentiel de l'ESIX Normandie.

La Commission refuse les demandes d'épreuve en présentiel de l'INSPE.

La Commission approuve les demandes d'épreuve en présentiel pour les 1^{ères} années de licence de l'UFR HSS.

La Commission refuse les demandes d'épreuve en présentiel pour les 2^{èmes} et 3^{èmes} années de licence ainsi que pour l'agrégation d'histoire de l'UFR HSS.

La Commission approuve les demandes d'épreuve en présentiel pour les DGFSM2 et DGFSM3 de l'UFR Santé (médecine).

La Commission approuve les demandes d'épreuve en présentiel pour les oraux des UE PHS55, M1S13 et M1S16 de l'UFR Santé (pharmacie). Toutefois, les étudiants peuvent pour des raisons justifiées (lieu de confinement hors académie, covid +, cas contact) demander à passer les oraux à distance.

La Commission refuse les demandes d'épreuve en présentiel pour les UE PHS33, PHS51 et M1S15.

La Commission demande un complément d'information pour le master développement clinique du médicament.

La Commission approuve les demandes d'épreuve en présentiel pour la 2^{ème} année de licence Sciences pour la Santé pour les étudiants qui se présentent au concours de masseur-kinésithérapeute ainsi que les demandes de 2^{ème} année des masters co-accrédités avec l'Université de Rouen et la première année de master Mathématiques appliquées, statistiques parcours Statistiques appliquées et analyse décisionnelle (SAAD).

La Commission refuse toutes les autres demandes d'épreuves en présentiel.

La Commission demande un complément d'information pour les demandes pour la deuxième année de CUPGE.

La Commission approuve les demandes d'épreuve en présentiel pour les 3^{èmes} années de licence Géographie pour l'UE53 et l'UE54 de l'UFR SEGGAT. Toutefois, les étudiants peuvent pour des raisons justifiées (lieu de confinement hors académie, covid +, cas contact) demander à passer ces épreuves à distance.

La Commission refuse les demandes d'épreuve en présentiel de l'UFR STAPS.

- **Modifications du calendrier universitaire 2020/2021.**

La Commission donne un avis favorable à la demande de modification du calendrier universitaire 2020-2021 pour la 3^{ème} année de licence Langues, Etrangères, Appliquées de l'UFR LVE.

La Commission donne un avis favorable à la demande de modification du calendrier universitaire 2020-2021 pour l'UFR Santé.

La Commission donne un avis favorable à la demande de modification du calendrier universitaire 2020-2021 pour l'UFR SEGGAT.

- **Modifications des modalités de contrôle des connaissances.**

La Commission approuve les demandes de modifications de modalités de contrôle des connaissances des composantes (IAE, INSPE, SCIENCES, HSS, SANTE, SEGGAT, STAPS).

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx